

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASJO Gymnastique – Enfants & Adultes

Saison : du 9 septembre 2026 au 2 juillet 2027.

L'ASJO Gymnastique vous remercie de votre confiance et vous souhaite une excellente saison sportive. Ce règlement a pour objectif de garantir la sécurité, le respect de chacun et le bon déroulement des séances.



ACCÈS AUX COURS :

- Les séances sont encadrées par un entraîneur diplômé et/ou un bénévole.
- Les mineurs sont accompagnés jusqu'à leur entraîneur et récupérés à la fin du cours.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les enfants autorisés à arriver ou repartir



ORGANISATION DES ENTRAÎNEMENTS :

- Les groupes sont constitués selon l'âge et le niveau.
- L'installation et le rangement du matériel font partie de la séance.
- Les adultes participent à l'installation et au rangement des tapis.
- Les horaires peuvent être modifiés ou annulés selon les contraintes du club, sans remboursement.



TENUE & SÉCURITÉ

- Tenue adaptée à la pratique.
- Chaussures d'intérieur obligatoires pour les cours adultes.
- Cheveux attachés.
- Bijoux, montres et téléphones interdits pendant les cours.
- Adultes : bouteille d'eau, serviette et tapis recommandés.



MATÉRIEL & LOCAUX :

« Chaque adhérent est tenu de respecter le matériel et les installations. Toute dégradation volontaire pourra entraîner une réparation financière, une sanction ou une exclusion. Les dommages involontaires seront traités via les assurances concernées ».



PARENTS & ACCOMPAGNATEURS :

- Les parents restent dans l'espace d'accueil.
- Ils n'interviennent pas pendant les séances.
- Seuls les parents de la Baby Gym restent auprès de leur enfant et assurent sa sécurité.

VIE DU CLUB :

Consultez régulièrement les informations diffusées par le club (affichage, site internet et réseaux sociaux). Chaque licencié est responsable de ses effets personnels.

DROIT À L'IMAGE :

Sauf opposition indiquée lors de l'inscription, les adhérents autorisent l'ASJO Gymnastique à utiliser leur image dans le cadre de la communication du club.

ABSENCES & REMBOURSEMENTS :

- Deux séances d'essai sont proposées.
- Aucun remboursement en cas d'arrêt en cours d'année.
- Les demandes pour raison médicale sont étudiées par le bureau sur présentation d'un certificat médical.

COMPORTEMENT :

Le respect des entraîneurs, bénévoles, adhérents et du matériel est indispensable. Tout comportement inadapté pourra entraîner un avertissement, une suspension ou une exclusion.

FERMETURES EXCEPTIONNELLES :

- Pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.
- Pas de cours les **6 et 7 mai**.
- Une séance par trimestre peut être annulée par la municipalité, et non rattrapée.
- En cas de forte chaleur et/ou vigilance rouge canicule, le club pourra aménager ou annuler les séances.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur. En cas de litige, celui-ci fait foi.